



Le 29 septembre 2020

PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Josée Deland
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3617
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : deland.jossee@hydro.qc.ca

**Objet : Suivi de la décision D-2010-085
Centrale de cogénération Saint-Félicien (Québec-Énergie 2012)
(la « Centrale »)
Contrat d'approvisionnement en électricité conclu le 12 février 2010 relatif
à la Centrale, tel qu'amendé le 30 août 2011 (le « Contrat »)
Amendement n° 2 (18 septembre 2020)
Votre dossier : R-3731-2010
Notre dossier : R044442**

Chère consœur,

Hydro-Québec Distribution (le « **Distributeur** ») transmet, pour information, à la Régie de l'énergie une copie de la convention relative aux modifications apportées au Contrat intervenue entre le Distributeur et FIBREK S.E.N.C. (le « **Fournisseur** ») le 18 septembre 2020 (la « **Convention** »).

La Convention décrit les changements de participation apportés au Fournisseur suite à des réorganisations corporatives.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Josée Gagnon

Signée par Josée Gagnon adjointe pour :
Josée Deland

/jg
p.j.